

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE  
D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES**

❧❧❧

**SÉANCE DU 18 DECEMBRE 2017**

❧❧❧

**Présents :**

M. Hervé LUCBÉREILH, Maire, Président,  
M. Daniel LACRAMPE, Mme Maylis DEL PIANTA, Mme Dominique FOIX,  
M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Rosine CARDON,  
Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoints,  
Mme Maïté POTIN, Mme Aracéli ETCHENIQUE, M. André LABARTHE,  
Mme Valérie SARTOLOU, M. Michel ADAM, M. André VIGNOT,  
Mme Carine NAVARRO, M. David CORBIN, Mme Marie-Lyse GASTON,  
M. Jean-Etienne GAILLAT, M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET,  
M. Jean-Pierre ARANJO.

**Délégations de vote :**

M. Gérard ROSENTHAL donne pouvoir à M. André LABARTHE.  
Mme Henriette BONNET donne pouvoir à Mme Denise MICHAUT.  
M. Didier CASTERES donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO.  
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES donne pouvoir à Mme Maylis DEL PIANTA.  
M. Jacques NAYA donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.  
Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à Mme Maïté POTIN.  
Mme Ing-On TORCAL donne pouvoir à M. André VIGNOT.  
M. Francis MARQUES donne pouvoir à M. Pierre SERENA.  
M. Bernard UTHURRY donne pouvoir à M. Jean-Etienne GAILLAT.  
Mme Aurélie GIRAUDON donne pouvoir à M. Robert BAREILLE.  
M. Patrick MAILLET donne pouvoir à Mme Marie-Lyse GASTON.

❧❧❧

**7 - REGIE DES DROITS DE PLACE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC :  
FIXATION DES TARIFS**

Madame Maïté POTIN expose que, vu l'article L2331-3 du Code Général des Collectivités Territoriales en son point b) - 6°, qui qualifie de recette fiscale le produit des droits de place perçus dans les halles, foires et marchés, il appartient au Conseil Municipal de définir les tarifs de la Régie des droits de place.

➤ **Marchés**

Catégories	Tarifs
Marché hebdomadaire du vendredi	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Carré couvert, tarif abonnés → 50€/an (emplacements de 1,50m x 1,50m) + 50€/an d'électricité</li> <li>- Emplacements abonnés reste du marché → 0,50€/ml/jour + 1€ d'électricité/jour</li> <li>- Emplacements « Passagers » → 1€/ml/jour + 1€ d'électricité/jour</li> </ul>
Marché éthique de producteurs	0,50€/ml/jour + 1€ d'électricité/jour
Marché des Producteurs	1€/ml + 1€ d'électricité
Marchés de Nuit	1€/ml + 1€ d'électricité

➤ **Emplacements fermés Halles marchandes et Carré couvert**

Catégories	Tarifs
Halles marchandes	60,68€/mois
Carré couvert	30€/mois

➤ **Pour les manifestations spécifiques**

Catégories	Tarifs
Stand alimentaire (hors marchés)	20€/ jour en deçà et jusqu'à 2 jours dans la semaine 15€/ au-delà de 2 jours dans la semaine Forfait 10€/jour pour occupation mensuelle ou à l'année
Buvettes restaurateurs	35€/jour
Camions marchandises hors alimentaire	45€/jour (véhicules types camionnette) 90€/jour (véhicules types poids lourds)
Manèges, stands, attractions (Hors fêtes foraines)	0,5€/m <sup>2</sup> /jour
Spectacles acrobatiques et cirques	150€/occupation

Spectacles de marionnettes et théâtre	40€/occupation
---------------------------------------	----------------

➤ **Manifestations commerciales (autres que les marchés)**

Catégories	Tarifs
Foire du 1 <sup>er</sup> Mai - commerciale - agricole	6€/ml 2€/ml
Animations de Noël	20€/jour – emplacement avec chalet 10€/jour – emplacement avec barnum ou tente 3m x 3m 12€/jour – emplacement avec barnum ou tente 5m x 5m 2€/ml – emplacement passagers
Fleurs de la Toussaint	2€/ml/manifestation
Location de chalet (hors marché de Noël)	20€/jour
Brocante, vide grenier, foire aux puces et ventes diverses	1€/par manifestation
Transhumance – marché des producteurs et artisans d'art	2€/ml

➤ **Fête foraine de la Saint-Grat – tarifs par manifestation**

Catégories	Tarifs
Stand alimentaire (restauration rapide et confiserie)	2€/m <sup>2</sup>
Stand baraque, jeux, confiserie	2€/m <sup>2</sup> 1.5€/m <sup>2</sup>
➤ <100 m <sup>2</sup>	2€/m <sup>2</sup>
➤ ≥ 100 m <sup>2</sup>	1.5€/m <sup>2</sup>

Manège enfantin et attraction	
➤ <120m <sup>2</sup>	2€/m <sup>2</sup>
➤ ≥120m <sup>2</sup>	1.5€/m <sup>2</sup>
Gros métiers – Attraction ados et adultes	1.5€/m <sup>2</sup>

➤ **Autres fêtes foraines (14 Juillet, Garburade,...) – tarifs par manifestation**

Catégories	Tarifs
Stand alimentaire (restauration rapide et confiserie)	7€/ml
Stand baraque, jeux, confiserie	7€/ml
➤ <100 m <sup>2</sup>	6€/ml
➤ ≥ 100 m <sup>2</sup>	
Manège enfantin et attraction	
➤ <120m <sup>2</sup>	7€/ml
➤ ≥120m <sup>2</sup>	6€/ml
Gros métiers – Attraction ados et adultes	6€/ml

Où cet exposé, **le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **FIXE** les tarifs proposés.

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-MARIE, ledit jour 18 décembre 2017.

Suivent les signatures.-

**AFFICHE LE 22/12/2017**

LE MAIRE,



**vé LUCBÉREILH**



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 21/12/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 21/12/2017